

ÉMETTEUR : Anna Carbonnel (chargée de mission démocratie participative et dialogue citoyen).	Nombre de participants : 18 personnes (élus, représentants de conseils de quartier, habitants etc.)
	À l'attention de toute personne intéressée par l'assemblée citoyenne de Ramonville.
Date : 27 janvier 2021 (19h30-21h)	
Compte-rendu - 2ème réunion - Groupe de travail - Assemblée citoyenne de Ramonville	

1. Présentation de l'ordre du jour :

- Rappel des règles au sein du groupe de travail.
- Modifications proposées sur le document de travail de la charte de l'assemblée citoyenne.
- Tour de table sur : (1) le tirage au sort, (2) la nomination des 12 membres volontaires, (3) la durée de mandat des membres de l'assemblée citoyenne, (4) les règles de suppléances ou de remplacement éventuel des membres de l'assemblée citoyenne, (5) la communication, (6) la prise en compte de tous les publics, (7) la relation entre l'assemblée citoyenne et le conseil municipal.
- Discussion générale.

2. Tour de table de présentation des membres du groupe de travail

3. Introduction de la réunion par Marie-Pierre Gleizes (adjointe démocratie ouverte, conseils de quartier et communication)

4. Intervention de Pierre-Yves Schanen (Délégué participation citoyenne et dispositifs consultatifs) :

- Les points qui concernent l'organisation interne des futurs membres de l'assemblée citoyenne n'ont pas été ajoutés dans la charte car les élus considèrent que c'est plus logique de laisser les membres s'organiser comme ils le souhaitent.
- Certains éléments ont été précisés par les élus, par exemple le rôle d'évaluation de l'assemblée citoyenne.
- Reste encore quelques points sur lesquels il faudra trancher ensemble, par exemple la composition de l'assemblée citoyenne.

5. Discussion de certains points de la charte de l'assemblée citoyenne

5.1. Points adoptés :

- Valoriser les personnes qui se présenteront comme volontaires à l'assemblée citoyenne mais qui ne seront pas sélectionnés. Notamment en leur proposant de s'investir dans les autres instances participatives de Ramonville (conseils de quartier etc.).
- Mettre à disposition les moyens (dans les limites budgétaires) pour prendre en compte tous les futurs membres de l'assemblée citoyenne, notamment handicapés.

5.2. Points à ajouter dans la charte :

- Faciliter la participation de toutes les personnes aux travaux de l'assemblée citoyenne (les malentendants, les malvoyants, ceux qui n'ont pas d'ordinateurs, les invalides non visibles, les handicapés), préciser les moyens mis à disposition pour ces personnes, mais aussi la volonté politique à ajouter dans l'article 1.
- Préciser quelles sont les instances participatives de Ramonville qui auront un représentant dans les membres de l'assemblée citoyenne (représentants des sourds et malvoyants, des nouveaux quartiers, des parents d'élèves, des commerçants etc.).
- L'assemblée citoyenne peut être invitée à certaines instances du conseil municipal pour présenter ses propositions.

5.3 Points en cours de définition :

- Ajouter un membre de la commission d'accessibilité dans les 12 membres de l'assemblée citoyenne représentant des instances participatives existantes de Ramonville ?
- Motiver les tirés au sort pour intégrer l'assemblée citoyenne par : Indemnisation ? Tickets de cinéma ? Approcher les tirés au sort via des structures référentes qui le connaissent déjà (par exemple via l'association des parents d'élèves si ce sont des parents) ?
- Mettre en place des suppléants pour répondre à un trop plein de volontaires ? Tirer au sort les 12 volontaires et mettre les restants sur une liste de remplaçants ? Valoriser les jeunes (jusqu'à quel âge ?) et les personnes en situation de handicap ? Ajouter plus de 12 volontaires ?

5.4. Points en cours de débat :

- Tirer au sort au-delà des listes électorales ou ne retenir que les listes électorales dans un premier temps ?
- Choisir les critères du tirage au sort, ou non ? Genre, zone géographique et âge ? 2 hommes et 2 femmes pour chaque quartier (3) ? Ne garder que le critère homme/femme ? Choisir une sélection

sur le même principe que les jurys d'assises ? Faire un tirage au sort sur l'intégralité des collègues ?
« Il ne faudrait pas que les critères soient opposés aux principes républicains (égalité) » ?

- Un mandat de 2 ans renouvelable 1 an ? Faire un mandat le plus court possible ? Que faire lorsqu'un membre de l'assemblée citoyenne travaille sur un projet structurant et qu'il doit laisser sa place car fin de son mandat ?

- Former les membres de l'assemblée citoyennes à l'expression et la communication (comment prendre la parole etc.) ? Former les membres de l'assemblée citoyenne par des experts sur des questions spécifiques ? Former les membres de l'assemblée citoyenne sur les thèmes qu'ils demanderont ? Former les membres de l'assemblée citoyenne à la politique, au fonctionnement de la mairie, comment on mène un projet ?

6. Calendrier du groupe de travail de l'assemblée citoyenne :

- **31 janvier** : date limite d'envoi des prochaines modifications sur la charte.

- **12 février** (19h30) : 3ème réunion du groupe de travail.

- **24 février** (19h30) : 4ème réunion du groupe de travail.

- **5 mars** : présentation de la charte aux élus.

- **11 ou 12 mars** : ultime réunion bilan du groupe de travail.

7. Prochaine réunion du groupe de travail :

12 février à 19h30 en visioconférence :

<https://visiorsa.ramonville.fr/b/ann-nur-97w>

8. Conclusion et remerciements par Marie-Pierre Gleizes

